

Communiqué de presse: « Résultats de l'étude CeFiP 2006 sur le financement des transmissions de PME belges » (27 novembre 2006)

Le **CeFiP** (Centre de Connaissances du Financement des PME) est le centre de référence en matière de financement des PME institué au niveau fédéral et logé au sein du Fonds de participation. Le CEFIP réalise et coordonne des études et des enquêtes visant à une meilleure compréhension des questions liées au financement d'entreprises par différents acteurs concernés: les entrepreneurs et leurs organisations représentatives, les institutions de crédit, les pouvoirs publics et les media. Le CEFIP poursuit également des missions de mise en réseaux des acteurs. Enfin, le CeFiP centralise toute l'information pertinente quant au financement des PME sur son website : www.cefip.be .

Transmettre les entreprises existantes : un enjeu économique majeur

Des chiffres de la Commission Européenne de 2003 révèlent que 610.000 entreprises seront à remettre par an en UE-15. Ce phénomène s'explique, en partie, par le fait qu'une part toujours plus importante des entrepreneurs atteint l'âge de la pension. En outre, la transmission d'entreprises se montre plus efficace que la création en ce qui concerne le taux moyen de survie de l'entreprise et le nombre d'emplois créés.

Une étude unique

Début 2006, le CeFiP a lancé une étude consacrée au financement des transmissions de PME belges. Pour la première fois en Belgique, une étude s'adresse à un large public et envisage de manière globale, c'est-à-dire qualitativement et quantitativement, la problématique du financement de la transmission. L'objectif de l'étude est d'une part de présenter une synthèse de la littérature existante, enrichie de l'avis d'experts, et d'autre part d'offrir une analyse statistique des demandes de crédit introduites dans le cadre d'une transmission. Le rapport publié aujourd'hui rassemble les premiers résultats de cette étude et est basé sur l'analyse des dossiers de demandes adressées aux organismes publics. L'analyse de ces dossiers nous donne des informations sur le crédit octroyé par la banque car ils sont toujours couplés à un crédit bancaire. En tout, 130 dossiers ont été analysés.

Le financement est problématique, mais plus pour certains que pour d'autres

Le financement demeure un des principaux problèmes rencontrés lors d'une transmission, aussi bien pour les entrepreneurs eux-mêmes que pour les spécialistes du sujet. Dans plus de trois quarts des cas, la transmission engendre, d'une manière ou d'une autre, un besoin d'argent frais. Des problèmes de financement surviennent lors d'une transmission sur trois. Les experts interrogés par le CeFiP considèrent le manque de fonds propres et de

garanties comme le principal obstacle lors de la recherche de financement. Les aides publiques au financement jouent, dans ce contexte, un rôle important. Toutefois les experts interrogés estiment qu'elles ne sont pas assez connues, que leur procédure est parfois trop complexe et que le traitement des demandes pourrait être plus rapide.

Les transmissions représentent 26% du nombre total de demandes introduites auprès des organismes publics. Près d'un dossier analysé sur trois bénéficie de plus d'une mesure publique de financement.

Parmi les demandes introduites auprès des organismes publics, on recense 70% de reprises par des tiers pour seulement 8% de transmissions familiales, 70% de reprises de fonds de commerce, 57% de Starters (définis comme des personnes n'ayant jamais travaillé pour leur compte propre) et 80% de micro-entreprises (selon la définition européenne). Le départ en pension a été cité dans 42% des cas comme étant un des motifs de transmission.

Dans l'échantillon sélectionné, le montant moyen à financer s'élève à 354.296€. Dans 68% des cas, un investissement complémentaire au prix de reprise/rachat est également à financer. Le montant total est, en moyenne, financé par 20% d'apport propre, 51% de crédit bancaire, 24% de prêt subordonné public et 5% d'autres moyens.

Pour ce qui est de la partie bancaire du crédit, on observe que les dossiers suivants jouissent de conditions de crédit moins favorables (taux d'intérêt plus élevé et nombre de garanties demandées plus important) :

- les reprises de fonds de commerce par rapport aux rachats de parts,
- les Starters par rapport aux Non-Starters,
- les micro-entreprises par rapport aux petites entreprises,
- les secteurs du commerce et de l'Horeca par rapport aux autres secteurs

En règle générale, les banques discriminent plus fortement au niveau des garanties demandées qu'en ce qui concerne le taux d'intérêt. Les organismes publics ne discriminent leurs clients que par une demande plus importante de garanties personnelles (caution solidaire et cession de rémunération), celles-ci étant le plus souvent destinées à lier le porteur à son projet.

Le rapport définitif de l'étude du CeFiP sur le financement des transmissions sera publié en avril 2007 et analysera également 130 demandes de crédits introduites auprès de banques commerciales. Sur base des ces 2 analyses, le CeFiP dressera alors ses conclusions et émettra des recommandations en vue d'améliorer le financement des transmissions de PME.